

CGV-020920

UNIVERSITÉ DE MONCTON

160^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Assemblée annuelle

Le 20 septembre 2002

de 13 h 30 à 15 h 40

Musée historique du Madawaska

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Bélonie Mallet	Nord-Est
Ludger Blier	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)	Yves Martin	Professeur (Edmundston)
Marcel Bujold	Extérieur du N.-B. (Carleton)	Mildred Pinet	Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Dennis Savoie, président	Extérieur des régions
Paul D'Astous	Sud-Est	<u>Invités et invitées</u>	
Robert Després	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Lionel Dionne	Professeur (Shippagan)	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Léo Doiron	Nord-Est	Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Glenda Doucet-Boudreau	Atlantique (N.-É.)	Roger Gervais, vice-recteur	Edmundston
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gilles J. Godbout	Nord-Ouest	Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Éric Larocque	Étudiant (Moncton)		
Édith Léger	Sud-Est		
Alida Léveillé-Brown	Nord-Est		

ABSENCES MOTIVÉES : Jean Brousseau, Jeannot Castonguay, Roméo LeBlanc, Yanick Pagé et Roxanne Perron

ABSENCES : Jean-Paul Arsenault, Martin La Chapelle et Gaston Poitras

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	3
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	3
3. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	3
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	3
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE CGV-010922	3
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	3
9. RAPPORT DES COMITÉS	4
9.1 Comité de vérification	4
9.2 Comité de finance	4
9.3 Comité de placement	4
10. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2001-2002	4
11. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES	5
12. RATIFICATION : POUVOIR DE SIGNATURE	5
13. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE	6
14. RAPPORT DU VRER	6
15. CLÔTURE	8
 DOCUMENTS	 9
Document A : Ordre du jour	A(1)
Document B : Rapport du Comité de vérification	B(1)
Document C : Rapport du Comité de finance	C(1)
Document D : Rapport du Comité de placement	D(1)
Document E : État de l'évolution des soldes des fonds	E(1-9)
Document F : États financiers vérifiés 2000-2001	F(1-13)
Document G : Rapport du VRER	G(1-9)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 160^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 13 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Agathe Young** est décédée le 14 juillet 2002. Elle était la mère de Mildred Pinet; **Soeur Irène Léger** (Mère Saint-Aristide) est décédée le 3 août 2002. Elle avait reçu un doctorat honorifique en sciences de l'éducation en 1982 au Campus de Shippagan. Elle est également une professeure émérite depuis 1979. Un édifice du Campus de Shippagan porte d'ailleurs son nom; **Aurèle Young** est décédé le 14 août 2002. Il a été professeur d'économie à l'Université de Moncton. En mai 1988, il était élevé au rang de professeur émérite; **George F.G. Stanley** est décédé le 13 septembre 2002. Il a reçu un doctorat honorifique en droit en mai 1985. Il a également été lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick de 1982 à 1987.

3. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite la bienvenue à Lionel Dionne, professeur au Campus de Shippagan.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-CGV-020920

Paul D'Astous, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE CGV-010922

R : 02-CGV-020920

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-010922 soit adopté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

9. RAPPORT DES COMITÉS**9.1 Comité de vérification**

Voir le Document B, p. 1

R : 03-CGV-020920

Yves Martin, appuyé par Paul D'Astous, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du Comité de vérification. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9.2 Comité de finance

Voir le Document C, p. 1

R : 04-CGV-020920

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Jean-Guy Finn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du Comité de finance. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

9.3 Comité de placement

Voir le Document D, p. 1

R : 05-CGV-020920

Marcel Bujold, appuyé par Robert Després, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du Comité de placement. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

10. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2001-2002

Voir le Document E, p. 1-6 et le Document F, p. 1-13

Invités : Roger Bastarache, vérificateur externe
Daniel Godbout, directeur, Service des finances

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines, à l'aide de diapositives électroniques, présente les états financiers vérifiés 2001-2002 du fonds de fonctionnement pour chacun des campus. Elle donne un sommaire de l'analyse des variations entre le budget adopté et les dépenses réelles en expliquant brièvement les raisons des variations.

Suite à la présentation de la vice-rectrice, des membres demandent des précisions :

- < au niveau des variations, qu'est-ce qui explique que le revenu associé à la subvention spéciale fédérale/provinciale est négatif dans les trois campus?
- < la subvention spéciale est-elle dans le cadre des « Langues officielles en enseignement »?

La vice-rectrice explique que le revenu négatif est attribué au fait qu'au moment de proposer le budget en avril 2001, il y avait une certaine difficulté à équilibrer le budget. Pour ne pas couper dans le budget et afin de maintenir certains postes budgétaires, la décision a été prise d'utiliser les fonds de la fiducie pour la subvention spéciale pour couvrir ces dépenses. À la fin de l'année, les revenus ont été plus élevés que prévus dans les trois campus, par conséquent, nous n'avons pas eu recours à ces fonds.

10. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2001-2002 (suite)

Quant à la subvention spéciale, le recteur rappelle que l'Université a reçu une subvention spéciale de 10 M \$ répartie sur quatre ans et ensuite une subvention dans le cadre des Langues officielles dans l'enseignement. Ce qui apparaît dans le rapport financier c'est par rapport à la subvention spéciale seulement.

Rapport du vérificateur externe

Le vérificateur externe, Roger Bastarache, explique que son rapport financier au 30 avril pour l'Université de Moncton comprend les états financiers des fonds de fonctionnement par campus ainsi que les fonds de fiducie, recherche, dotation et immobilisation; le tout étant consolidé pour l'ensemble de l'Université. Le rapport contient aussi des notes complémentaires.

R : 06-CGV-020920

Bélonie Mallet, appuyé par Robert Després, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le rapport financier annuel au 30 avril 2002. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

11. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES**R : 07-CGV-020920**

Édith Léger, appuyée par Mildred Pinet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs ratifie les actes des administrateurs et des administratrices. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12. RATIFICATION : POUVOIR DE SIGNATURE**R : 08-CGV-020920**

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« Qu'à l'exception du %Compte salaires%, deux signatures sont requises sur tous les effets de banque. Les officiers autorisés à signer sont :

A- Pour le Campus de Moncton

- 1) le recteur ou la rectrice;
- 2) le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines;
- 3) le directeur ou la directrice du Service des finances;
- 4) le ou la comptable en chef, mais seulement avec soit le recteur ou la rectrice ou le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines.

B- Pour le Campus d'Edmundston

- 1) le vice-recteur ou la vice-rectrice;
- 2) le directeur ou la directrice des services administratifs;
- 3) le doyen ou la doyenne des études, mais seulement avec soit le vice-recteur ou la vice-rectrice ou le directeur ou la directrice des services administratifs;

12. RATIFICATION : POUVOIR DE SIGNATURE (suite)**R : 08-CGV-020920** (suite)

- 4) *le directeur ou la directrice des services aux étudiants, mais seulement avec soit le vice-recteur ou la vice-rectrice ou le directeur ou la directrice des services administratifs.*

C- *Pour le Campus de Shippagan*

- 1) *le vice-recteur ou la vice-rectrice;*
 2) *le ou la comptable du Campus;*
 3) *le doyen ou la doyenne des études, mais seulement avec soit le vice-recteur ou la vice-rectrice ou le ou la comptable du Campus;*
 4) *le directeur ou la directrice des services aux étudiants, mais seulement avec soit le vice-recteur ou la vice-rectrice ou le ou la comptable du Campus.*

Entrée en vigueur immédiate. »

La discussion porte sur les rubriques 11 et 12. Certaines personnes s'interrogent par rapport à la nécessité de ratifier les actes des administrateurs et des administratrices en évoquant les arguments suivants : il y a des décisions prises pour lesquelles on n'est pas au courant; c'est comme si on se décharge de nos responsabilités. D'autres, par ailleurs, voient ce geste comme une façon de rendre la gestion imputable et aussi de lui permettre de fonctionner sans avoir à recourir au Conseil pour une autorisation pour chaque action à accomplir. Le président ajoute que c'est une coutume courante dans la plupart des conseils d'administration. Toutefois, il y a peut-être lieu d'étudier cette question plus en profondeur.

Aussi, la représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton soulève le point qu'à l'article 32 des Statuts et règlements, les signataires sont prévus et le comptable en chef n'y est pas. Le recteur explique que l'article 32 traite de documents officiels alors qu'ici on se réfère aux effets bancaires.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE**R : 09-CGV-020920**

Robert Després, appuyé par Léo Doiron, propose :

« Que la vérification des états financiers de l'Université de Moncton, pour l'année 2002-2003, soit faite par la firme LeBlanc Nadeau Bujold. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU VRER

Voir le Document G, p. 1-9

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente son rapport portant sur les faits saillants de la vie académique pendant l'année. Les volets abordés sont : formation, recherche, internationalisation, transfert technologique et soutien à l'innovation et technologie de l'information.

14. RAPPORT DU VRER (suite)

La discussion qui s'ensuit soulève des interrogations ou les points suivants :

- < Lors du processus d'évaluation des programmes, on évalue la qualité des programmes. Est-ce qu'on a la liste des programmes abandonnés? Lorsqu'on introduit de nouveaux programmes, est-ce qu'on en abolit? Est-ce qu'on est confiant qu'on aura les effectifs pour rendre les programmes de cycles supérieurs viables?
- < Lorsqu'on introduit des programmes de cycles supérieurs, on n'ajoute pas de ressources, ce qui devient problématique. Il y a un engagement des professeurs à ce que les programmes réussissent et présentement, ils font presque du bénévolat.
- < Devant une situation de plafonnement du nombre d'étudiants, en introduisant de nouveaux programmes, est-ce qu'on ne risque pas d'avoir une redistribution du même nombre d'étudiants dans les programmes?
- < Les droits de scolarité sont-ils différents selon le cycle d'étude?
- < La formation à la pédagogie universitaire est-elle bien reçue par les professeures et professeurs?
- < Est-ce que certaines recherches sont financées par des compagnies de tabac?

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le recteur donnent les éléments explicatifs suivants :

- < Il n'y a pas nécessairement d'abolitions de programmes lors de la création de nouveaux programmes. Pour créer un nouveau programme, il faut d'une part une assurance qu'il y aura un nombre suffisant d'étudiants et d'autre part, il faut s'assurer qu'il générera suffisamment de revenus pour le soutenir. Quant aux programmes de cycles supérieurs, le coefficient de financement est plus élevé pour ces programmes. Depuis juillet 1997, il n'y a pas eu de nouveaux programmes qui ont nécessité l'ajout de poste professoral à l'exception du Baccalauréat en gestion de l'information. La création de celui-ci a été associée à l'abolition d'un autre programme.
- < Quant à la création de programmes de cycles supérieurs sans l'ajout de ressources additionnelles, il faut se rappeler que les propositions de programmes émanent de la base, c'est-à-dire de l'unité académique. Elles sont étudiées par la suite selon les critères de pertinence, de faisabilité et de rentabilité financière.
- < De plus, beaucoup de création de nouveaux programmes consistent à regrouper des cours existants autour d'objectifs de formation. Il y a donc davantage d'étudiants dans les cours. Lorsqu'il y a un nouveau besoin dans la société auquel il faut répondre, par exemple la criminologie, on peut seulement aller de l'avant si on déplace des ressources ou si on trouve du financement externe.
- < Les droits de scolarité pour les cycles supérieurs sont calculés au crédit de cours alors qu'au premier cycle c'est un montant fixe selon la définition d'un étudiant temps plein. Par ailleurs, le coefficient de financement est plus grand pour les cycles supérieurs et plus élevé que ce que l'Université charge à l'étudiant.
- < Il y a une meilleure participation des professeurs aux activités de formation pédagogique. Ce n'est pas obligatoire, mais on souhaiterait des incitatifs pour augmenter la participation sans l'obliger.
- < Il n'y a pas de recherche financée par des compagnies de tabac et l'Université ne reçoit pas de dons de celles-ci.

14. RAPPORT DU VRER (suite)**R : 10-CGV-020920**

Marcel Bujold, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport annuel du VRER. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Le président du Conseil remercie deux personnes dont le mandat se termine : Jean-Paul Arsenault et Yanick Pagé.

15. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 40.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président_____
Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS